

Primary Display Panel

| | | |
|--------|---|-----------|
| Groupe | 4 | Herbicide |
|--------|---|-----------|

Pyralid Herbicide

Liquide

PRINCIPE ACTIF : Clopyralide (sous forme de sel de triisopropanolamine) ... 300 g/L

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges vivaces et annuelles dans les grandes cultures, les plantations d'arbre de Noël, les pâturages, les grands pâturages, les cultures de légumes et de fruits et les terres non cultivées.

AGRICOLE

No D'HOMOLOGATION

32265 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Attention



Poison

**DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX
L'ABSORPTION CUTANÉE EST NOCIVE
PEUT IRRITER LA PEAU**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NET CONTENTS: 1 L to vrac

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West) Mumbai -
400056, India

Agent Canadien:
Sharda Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720.
416-840-5639

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX
L'ABSORPTION CUTANÉE EST NOCIVE
PEUT IRRITER LA PEAU
COMBUSTIBLE

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Pour tous les types d'équipement, porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussures et des bas lors des opérations de mélange, de chargement, d'application et de nettoyage ainsi que lors des réparations. Il n'est pas nécessaire de porter des gants pendant l'application terrestre avec rampe. Porter des lunettes de protection étanches ou un écran protecteur lors des opérations de mélange et de chargement.

Ne pas entrer ni laisser des travailleurs pénétrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application à toutes les cultures.

APRÈS LA PULVÉRISATION OU À LA FIN DE LA JOURNÉE : Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail; les ranger et les laver à part avec de l'eau chaude et du savon avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à administrer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas expédier ni entreposer avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, les sols sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple, des sols compactés ou à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit de fortes précipitations.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit à l'écart de la nourriture, des aliments pour animaux, des engrais, des semences, des insecticides, des fongicides ou autres pesticides ou herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles à Pyralid Herbicide. Conserver dans un endroit chauffé; si le produit est gelé, l'amener à la température ambiante et agiter avant l'utilisation.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Pyralid Herbicide

Liquide

PRINCIPE ACTIF : Clopyralide (sous forme de sel de triisopropanolamine) ... 300 g/L

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges vivaces et annuelles dans les grandes cultures, les plantations d'arbre de Noël, les pâturages, les grands pâturages, les cultures de légumes et de fruits et les terres non cultivées.

AGRICOLE

No D'HOMOLOGATION 32265 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Attention



Poison

**DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX
L'ABSORPTION CUTANÉE EST NOCIVE
PEUT IRRITER LA PEAU**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NET CONTENTS: 1 L to vrac

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West) Mumbai -
400056, India

Agent Canadien:
Sharda Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720.
416-840-5639

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX
L'ABSORPTION CUTANÉE EST NOCIVE
PEUT IRRITER LA PEAU
COMBUSTIBLE

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Pour tous les types d'équipement, porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussures et des bas lors des opérations de mélange, de chargement, d'application et de nettoyage ainsi que lors des réparations. Il n'est pas nécessaire de porter des gants pendant l'application terrestre avec rampe. Porter des lunettes de protection étanches ou un écran protecteur lors des opérations de mélange et de chargement.

Ne pas entrer ni laisser des travailleurs pénétrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application à toutes les cultures.

APRÈS LA PULVÉRISATION OU À LA FIN DE LA JOURNÉE : Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail; les ranger et les laver à part avec de l'eau chaude et du savon avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à administrer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas expédier ni entreposer avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, les sols sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple, des sols compactés ou à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit de fortes précipitations.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit à l'écart de la nourriture, des aliments pour animaux, des engrais, des semences, des insecticides, des fongicides ou autres pesticides ou herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles à Pyralid Herbicide. Conserver dans un endroit chauffé; si le produit est gelé, l'amener à la température ambiante et agiter avant l'utilisation.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Pyralid Herbicide est un concentré liquide qui doit être dilué dans de l'eau. Il s'applique dans les cultures de colza (canola), de betterave à sucre, de rutabaga, sur les terres en jachère, dans les cultures de lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), de blé (printemps), d'orge (printemps), d'avoine, de fraises, sur les graminées au stade de semis ou établies et destinées à la production de semence et de fourrage, sur les terres agricoles non cultivées, dans les plantations de sapins baumiers (arbres de Noël), dans les cultures de bleuet géant et de bleuet nain, de pommes, de brocoli, de chou, de chou-fleur, de brise-vent, des peupliers et leurs hybrides, dans les utilisations non agricoles, les pâturages libres et les pâturages de graminées. Pyralid Herbicide est rapidement absorbé par les feuilles et les racines et se diffuse dans les plantes aussi bien vers le haut que vers le bas. Il est utilisé pour supprimer le chardon des champs, la vesce, le trèfle alsike, la petite herbe à poux, la renouée liseron, la matricaire inodore, le séneçon vulgaire et la luzerne spontanée. Il réprime en outre la croissance du

laiteron des champs en détruisant les parties aériennes, la petite oseille et la marguerite blanche.

MODE D'EMPLOI CULTURES ET VÉGÉTATION

Ne pas utiliser dans les serres.

Plantes sensibles

Ne pas appliquer Pyralid Herbicide directement sur le tournesol, les légumineuses (telles que pois, haricots, lentilles ou luzerne), les fruits et légumes, les fleurs et autres plantes à feuilles larges que l'on désire protéger. Voir à ce que Pyralid Herbicide n'entre pas non plus en contact avec les plantes énumérées ci-dessus et prendre les précautions nécessaires pour que le brouillard de pulvérisation ne dérive pas vers ces plantes. Il pourrait rester des résidus d'Pyralid Herbicide dans le sol la saison prochaine, ce qui entraverait alors la croissance des plantes sensibles.

Des précautions spéciales doivent être prises en cas d'application dans des zones non cultivées comme les bords de chemins, les pipelines et les voies ferrées où il pourrait y avoir de la végétation à conserver sensible. Ne pas appliquer sur, ou permettre la dérive vers, la végétation à conserver sensible comme la vesce ou le trèfle pouvant se trouver sur les berges.

Zones non ciblées

Éviter de contaminer l'eau, les fossés d'irrigation ou les terres non ciblées par le traitement. Ne pas utiliser Pyralid Herbicide dans les zones suivantes : eaux stagnantes ou courantes, côtes internes ou fonds des fossés d'irrigation, endroits où l'eau de surface peut s'écouler vers les terres labourables, occupées ou destinées à être occupées par des cultures sensibles.

Rotation des cultures

Les terres déjà traitées à Pyralid Herbicide peuvent êtreensemencées l'année suivante en blé, avoine, orge, seigle (mais non contre-ensemencées de légumineuses, trèfles ou luzerne), graminées fourragères, lin, colza (canola) ou moutarde; elles peuvent aussi être laissées en jachère d'été.

Au cours de l'année suivant le traitement, ne pas semer d'autres cultures que celles susmentionnées.

Mélange en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Sharda Cropchem Limited.

Lorsque utilisé comme une association en réservoir, veuillez lire et respecter les instructions sur toutes les étiquettes incluant les doses, les restrictions et les limitations concernant le pâturage pour chaque produit employé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus rigoureuses énoncées sur les étiquettes de tous les produits, relativement au mélange,

au chargement et à l'application.

Pâturage et récolte pour la nourriture pour les animaux

Il n'y a aucune restriction relativement au pâturage ou au fourrage traités à Pyralid Herbicide. Si c'est nécessaire, on peut faire brouter le bétail dans les zones traitées immédiatement après l'application.

Fumier et paille

Les résidus d'herbicide accumulés dans la paille peuvent être nocifs pour certaines plantes sensibles. Il ne faut donc pas utiliser de la paille ou des résidus de cultures traitées comme compost ou paillis pour des plantes à feuilles larges sensibles. Si la paille ou les résidus sont utilisés comme litière ou comme nourriture pour les animaux, n'épandre ensuite ce fumier que dans les champs réservés aux cultures qui tolèrent le clopyralide comme le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, les graminées fourragères, le colza (canola) ou le lin. Ne pas faire pousser de pois, de haricots, de lentilles, de pommes de terre, de tournesols ni d'autres cultures sensibles sur une terre qui a été recouverte au cours des 12 derniers mois de paille contenant des résidus d'Pyralid Herbicide.

ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION ET CONTENANTS

Procéder à l'application seulement lorsque le risque de dérive dans les zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles, parcs) est faible. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et du réglage de l'équipement de pulvérisation.

Pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Pour réduire la dérive du brouillard de pulvérisation :

- Utiliser des buses à grand débit qui projettent la bouillie en grosses gouttelettes.
- Utiliser des jets à faible pression (200 à 275 kPa).
- Pulvériser la bouillie à une dose de 100 à 200 L/ha.
- Ne pas faire le traitement si la vitesse du vent dépasse 15 km/h.

Nettoyage de l'équipement

L'équipement utilisé pour pulvériser Pyralid Herbicide doit être nettoyé à fond avant de servir à l'application d'autres pesticides sur des cultures sensibles. Pour connaître la marche à suivre détaillée pour le nettoyage de l'équipement de pulvérisation, communiquer avec le détaillant d'Pyralid Herbicide.

MODE D'APPLICATION

Préparation de la bouillie de pulvérisation

Pour préparer la bouillie de pulvérisation, verser environ la moitié de la quantité d'eau voulue dans le réservoir du pulvérisateur puis, en agitant mécaniquement ou avec une conduite de retour en cuve, ajouter la quantité recommandée d'Pyralid Herbicide. Bien mélanger le tout

dans le réservoir. Ajouter ensuite l'herbicide dans le mélange. Continuer à agiter et ajouter le reste de l'eau.

Doses d'application de la bouillie de pulvérisation

Appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,336 à 0,996 L/ha plus tout autre herbicide approuvé pour le mélange en réservoir à la dose recommandée dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (100 à 200 L/ha de bouillie de pulvérisation). Employer un pulvérisateur terrestre réglé à une pression de 200 à 275 kPa. Effectuer le traitement lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance, lorsque le chardon des champs se trouve entre le stade de la rosette et celui du prébourgeonnement et avant que les bourgeons ne soient violacés, et avant que la luzerne spontanée n'atteigne une hauteur de 5 à 50 cm. Pour le traitement localisé de zones infestées de mauvaises herbes, mélanger la quantité nécessaire d'Pyralid Herbicide dans 200 L d'eau et appliquer sur une superficie de 1000 m². Se référer au tableau ci-dessous pour connaître la bonne quantité d'Pyralid Herbicide à utiliser :

| Dose recommandée d'Pyralid Herbicide par hectare | Quantité nécessaire d'Pyralid Herbicide pour traiter 1000 m ² |
|--|--|
| 0,336 L | 34 mL |
| 0,504 L | 50 mL |
| 0,672 L | 67 mL |
| 0,996 L | 100 mL |

Conversions approximatives :

200 à 275 kPa = 30 à 40 lb/po²

100 à 200 L/ha = 10 à 20 gallons/acre

1 mètre carré = 1,2 verge carrée

1 L/ha = 14 oz liq/acre

MODE D'EMPLOI – Pyralid Herbicide appliqué seul

ZONES CULTIVÉES ET NON CULTIVÉES

| Mauvaises herbes supprimées | Taux* |
|--|------------|
| chardon des champs (parties érigées) vesce (<i>Vicia</i> spp.) trèfle alsike | 0,504 L/ha |
| chardon des champs matricaire inodore renouée liseron laiteron des champs (parties érigées) sénéçon vulgaire luzerne spontanée petite herbe à poux petite oseille (répression) marguerite blanche (répression) | 0,672 L/ha |
| chardon des champs (suppression tout au long de la saison avec réduction de la population l'année suivante) | 0,996 L/ha |

* Pour connaître le bon dosage, voir ci-dessous les sections portant sur chaque culture.

Pyralid Herbicide devrait être appliqué lorsque le chardon des champs, le laiteron des champs et la matricaire inodore sont le stade entre de la rosette et celui du prébourgeonnement. On obtient de meilleurs résultats quand le chardon des champs est en pleine croissance et que l'humidité du sol est telle qu'elle favorise une croissance rapide. Pyralid Herbicide risque d'être beaucoup moins efficace si le sol est sec et si les conditions sont défavorables à la croissance; il ne donnera pas non plus de bons résultats si le chardon des champs a atteint le stade où le bourgeon est violacé.

Suppression du chardon des champs

Pour supprimer le chardon des champs (parties aériennes), appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,504 L/ha, ce qui est suffisant pour enrayer la croissance des parties aériennes pendant une période de 6 à 8 semaines. Une nouvelle repousse peut se produire à la fin de la saison, sans toutefois compromettre la récolte.

Pour supprimer la croissance des parties aériennes du chardon des champs pendant toute la saison, porter la dose d'Pyralid Herbicide à 0,672 L/ha. Cette dose permettra généralement de supprimer le chardon des champs pendant toute la saison. Les rhizomes ne seront toutefois pas tous éliminés et une repousse peut se produire à la fin de la saison de croissance.

Pour supprimer la croissance des parties aériennes du chardon des champs pendant toute la saison de telle sorte que la population de cette mauvaise herbe sera aussi réduite l'année suivante, appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,996 L/ha. Cette dose permettra de supprimer le chardon des champs pendant toute la saison et de le réprimer pour la saison suivante; on réduit ainsi le nombre total de pousses de chardon des champs dans la zone traitée.

COLZA (CANOLA) (Ouest canadien seulement)

À utiliser pour les variétés polonaises et argentines, y compris le colza (canola). Pyralid Herbicide doit être dilué dans de l'eau et appliqué lorsque le stade foliaire de la culture se situe entre 2 et 6 feuilles pour supprimer efficacement le chardon des champs, la matricaire inodore, le séneçon vulgaire, la renouée liseron, les parties aériennes du laiteron des champs et la luzerne spontanée. Pour avoir des instructions portant uniquement sur la suppression du chardon des champs, se référer à la section intitulée «Suppression du chardon des champs».

Mélanges en réservoir pour les cultures de canola

SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES DE CES HERBICIDES POUR CONNAÎTRE LES AUTRES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES TAUX (S'ILS NE SONT PAS INDICÉS CI-DESSOUS), LE CALENDRIER D'APPLICATION, LES VOLUMES D'EAU ET LES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION.

| Produit d'association | Taux de Pyralid Herbicide | Taux du produit d'association | Mauvaises herbes supprimées additionnelles |
|-----------------------|---------------------------|--|---|
| Poast Ultra | 0,504 - 0,996 L/ha | 0,32 - 0,47 L/ha plus Adjuvant Merge 0,75-1,0 L/ha | mauvaises herbes graminées annuelles, chardon des champs |
| Herbicide Venture L | 0,504 - 0,996 L/ha | 0,6 – 2,0 L/ha | mauvaises herbes graminées annuelles, chardon des champs |
| Select | 0,504 - 0,996 L/ha | 0,19 L/ha plus | chardon des champs ***, renouée liseron ****, folle avoine, sétaire |

| | | | |
|--|--------------------|-------------------------------------|--|
| | | Amigo à 0,5% v/v | verte, orge spontanée, blé spontané, et avoine spontanée |
| Odyssey WDG* | 0,504 - 0,672 L/ha | 29 - 43 g/ha | chardon des champs (Pyrilid Herbicide à 0.504 L/ha fournira une suppression des parties érigées du chardon des champs durant 6-8 semaines, alors qu'un taux de 0,672 L/ha fournira une suppression des parties érigées tout au long de la saison) |
| Vantage Plus Max II** Roundup Transorb HC Liquide** Roundup WeatherMAX avec la technologie Transorb 2 ** | 0,336 L/ha | 0,94 L/ha 0,83 L/ha 0,83 L/ha | Pour connaître les taux et le moment d'application pour les mauvaises herbes et les graminées annuelles, consulter l'étiquette du produit d'association. Mauvaises herbes supprimées tout au long de la saison: chardon des champs (parties érigées tout au long de la saison), pissenlits <15 cm de diamètre (parties érigées tout au long de la saison), pissenlits >15 cm de diamètre (suppression), laiteron des champs (parties érigées tout au long de la saison), laiteron des champs (parties érigées tout au long de la saison), renouée liseron |

*Variétés de canola Clearfield seulement – appliquer lorsque le canola Clearfield est au stade de 2 à 6 feuilles et que le chardon des champs est en croissance active.

** Variétés de canola tolérant au glyphosate seulement – appliquer lorsque le canola est au stade de 2 à 6 feuilles. Utiliser 100 L/ha d'eau.

***Chardon des champs – 0,504 L de Pyralid Herbicide/ha pour une suppression des parties érigées durant 6-8 semaines, 0,672 L de Pyralid Herbicide/ha pour une suppression tout au long de la saison, 0,996 L de Pyralid Herbicide/ha pour une suppression l'année suivante

****Renouée liseron – 0,672 L de Pyralid Herbicide/ha pour une suppression tout au long de la saison

Instructions pour le mélange

Note 1 : Lorsqu'on mélange en réservoir des formulations solubles dans l'eau comme Pyralid Herbicide avec des concentrés émulsifiables tels que les herbicides Poast Ultra, et Select, il faut commencer par verser Pyralid Herbicide dans le réservoir du pulvérisateur. Une fois que le réservoir est à moitié rempli d'eau, ajouter le concentré émulsifiable tout en versant le reste de l'eau.

Note 2 : Si le pulvérisateur a été utilisé auparavant pour appliquer des herbicide qui contiennent des herbicides 2,4-D ou MCPA, il faut que l'équipement de pulvérisation soit bien nettoyé avant de mélanger Pyralid Herbicide dans le réservoir de mélange. Des traces de contamination d'une solution de pulvérisation avec ces herbicides causeront des dommages au canola.

Note 3: Utiliser 100 L/ha d'eau. Choisir un filtre de 50 mailles (ou à mailles plus espacées). Remplir le réservoir du pulvérisateur aux trois quarts avec de l'eau. Ajouter la quantité requise

de sacs solubles d'herbicide ODYSSEY WDE directement dans le pulvérisateur par l'ouverture du réservoir. Agiter pendant au moins 10 minutes pour dissoudre l'herbicide. Une fois que l'herbicide est dissout, utiliser un dispositif de mesure calibré pour ajouter la quantité requise de Pyralid Herbicide tout en agitant la solution à pulvériser. Une fois que Pyralid Herbicide est dissout, continuer d'agiter et ajouter la quantité requise d'adjuvant Merge ou de surfactant non ionique et d'engrais. En cas de mousse excessive, un agent antimoussant à base de silicone peut être ajouté (ex. Halt). Continuer de remplir le réservoir d'eau jusqu'au niveau désiré. Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, remettre la solution à pulvériser en suspension en procédant à une agitation complète avant de recommencer à pulvériser le produit. Entre les charges de sacs hydrosolubles d'herbicide Odyssey WDE, inspecter les filtres à la buse et à l'intérieur du système, les rincer et les nettoyer si nécessaire. Après avoir pulvérisé les sacs hydrosolubles de l'herbicide Odyssey WDE, rincer à fond le réservoir, la rampe, les conduites et les filtres internes ou à la buse avec de l'eau propre pour éviter d'endommager d'autres cultures.

LIN, y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique (Ouest canadien seulement)

Appliquer Pyralid Herbicide dans les cultures de lin lorsque la plante a atteint 5 à 10 cm de hauteur et que les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,672 à 0,996 L/ha pour supprimer le chardon des champs, le séneçon vulgaire, la matricaire inodore, la renouée liseron, le laiteron des champs (parties aériennes) et la luzerne spontanée. Une dose de 0,996 L/ha permettra de supprimer le chardon des champs pour l'année suivante.

Mélanges en réservoir pour les cultures de lin

SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES DE CES HERBICIDES POUR CONNAITRE LES AUTRES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES TAUX (S'ILS NE SONT PAS INDICÉS CI-DESSOUS), LE CALENDRIER D'APPLICATION, LES VOLUMES D'EAU ET LES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION.

| Produit d'association | Taux de Pyralid Herbicide | Taux du produit d'association | Mauvaises herbes supprimées additionnelles |
|---|----------------------------------|--|---|
| MCPA Ester ou MCPA Amine MCPA Amine (500 g ae/L) MCPA Ester (500 g ae/L) MCPA Ester (600 g ae/L) | 0,504 L/ha | 420 - 560 g ae/ha 0,84 – 1,12 L/ha 0,7 – 0,93 L/ha | Chardon des champs (suppression des parties épigées) bourse-à-pasteur, séneçon vulgaire petite herbe à poux, lampourde glouteron, pissenlit, tabouret des champs, chénopode blanc, sarrasin de Tartarie, matricaire inodore, renouée liseron, moutarde sauvage, canola spontané, amarante à racine rouge*, laiteron des champs (parties épigées), luzerne spontanée |
| Poast Ultra | 0,504 - 0,996 L/ha | 0,32 - 0,47 L/ha plus Merge Adjuvant 0.75-1.0 L/ha | mauvaises herbes graminées annuelles, Chardon des champs |
| Poast Ultra plus | 0,504 - 0,996 L/ha | 0,32 - 0,47 L/ha plus | mauvaises herbes à feuilles larges, graminées annuelles, |

| | | | |
|------------------------------|-----------------------|---|--|
| MCPA Ester | | Merge Adjuvant 0,75-1,0 L/ha plus 420 - 560 g ai/ha | et certaines mauvaises herbes à feuilles larges vivaces |
| Select | 0,672 - 0,996 L/ha | 0,19 L/ha plus Amigo Adjuvant a 0,5% v/v | chardon des champs**, folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, avoine spontanée, et renouée liseron |
| Select plus MCPA Ester | 0,252 - 0,336 L/ha | 0,19 L/ha plus Amigo Adjuvant a 0,5 v/v plus 420 - 560 g a.e./ha | Taux faible : 0,252 L/ha de Pyralid Herbicide + 420 g e.a./ha d'Ester MCPA– chardon des champs (infestation faible), folle avoine, sétaire verte, céréales spontanées (blé, orge, avoine). Taux élevé : 0,336 L/ha de Pyralid Herbicide + 560 g e.a./ha d'Ester MCPA – chardon des champs (infestation de moyenne à élevée), folle avoine, sétaire verte, amarante à racine rouge, renouée, laiteron (potager et glabre) (parties épigées), céréales spontanées (blé, orge, avoine), canola spontané, et renouée liseron |

*Se référer à l'étiquette de l'herbicide MCPA pour connaître les taux.

**Chardon des champs – 0,672 L de Pyralid Herbicide/ha pour une suppression tout au long de la saison, 0,996 L de Pyralid Herbicide/ha pour une suppression qui se poursuit l'année suivante.

Instructions pour le mélange

Note 1 : Des doses d'herbicide Ester MCPA de 420 g de matière active/ha ou plus, ou d'herbicide MCPA amine de 490 g de matière active/ha ou plus, peuvent retarder la maturité et ainsi diminuer le rendement.

Note 2 : Lorsqu'on utilise des herbicides de contact comme l'herbicide bromoxynil (qui endommagent les feuilles du chardon des champs), il faut appliquer Pyralid Herbicide de 7 à 14 jours avant ou 14 jours après l'utilisation de ces herbicides pour ainsi permettre au chardon des champs de récupérer et de reprendre sa croissance.

Note 3 : Verser la quantité nécessaire d'Pyralid Herbicide dans un réservoir à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité requise d'herbicide Poast Ultra et continuer à agiter. Verser la quantité de l'adjuvant Merge requise et rajouter ensuite de l'eau jusqu'à ce que réservoir soit rempli. Continuer à agiter.

Note 4 : Verser la quantité nécessaire d'Pyralid Herbicide, puis de l'herbicide MCPA, dans le pulvérisateur à moitié rempli d'eau et agiter pendant 2 à 3 minutes. Ajouter l'herbicide Poast Ultra, puis l'adjuvant Merge, et rajouter ensuite de l'eau jusqu'à ce qu'on obtienne le volume nécessaire. Agiter sans arrêt.

AVOINE (Ouest canadien seulement), BLÉ (PRINTEMPS) et ORGE (PRINTEMPS)

Pyralid Herbicide peut être utilisé dans les cultures de blé (printemps), d'orge (printemps) et d'avoine pour supprimer le chardon des champs, le séneçon vulgaire, le laiteron des champs (parties aériennes), la renouée liseron, la matricaire inodore et la luzerne spontanée. Il faut appliquer cet Pyralid Herbicide lorsque le blé, l'orge et l'avoine sont entre le stade des trois feuilles et le stade de la feuille étendard et que les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Pyralid Herbicide endommage les légumineuses telles que le trèfle et la luzerne ; par conséquent, les céréales ne doivent pas être contre-ensemencées de légumineuses. Se reporter à la section intitulée « Pâturage et récolte pour la nourriture pour les animaux » pour connaître les intervalles à respecter dans le cas des cultures immatures.

Taux d'utilisation

Pyralid Herbicide peut être appliqué tel quel dans les cultures de céréales pour supprimer le chardon des champs.

Pour supprimer la croissance des parties épigées du chardon des champs, appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,504 L/ha ; l'herbicide agira pendant 6 à 8 semaines. La croissance peut reprendre à la fin de la saison sans toutefois compromettre la récolte.

Pour supprimer le chardon des champs pendant toute la saison, porter la dose d'Pyralid Herbicide à 0,672 L/ha.

Mélanges en réservoir pour les cultures d'avoine (Ouest canadien seulement), blé de printemps et orge

SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES DE CES HERBICIDES POUR CONNAÎTRE LES AUTRES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES TAUX (S'ILS NE SONT PAS INDICQUÉS CI-DESSOUS), LE CALENDRIER D'APPLICATION, LES VOLUMES D'EAU ET LES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION.

Les mélanges en réservoir suivants permettent de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces indiquées sur les étiquettes des produits d'association ainsi que les mauvaises herbes indiquées dans la colonne des commentaires ci-dessous

| Produit d'association | Cultures homologuées | Pyralid Herbicide | Taux du produit d'association | Mauvaises herbes additionnelles supprimées |
|--|--|--------------------------|---|---|
| 2,4-D Ester ou 2,4-D Amine 2,4-D Amine (470 g ae/L) 2,4-D Amine (564 g ae/L) 2,4-D Ester (564 g a.e./L) 2,4-D Ester (660 g ae/L) | blé de printemps blé dur orge de printemps | 0,336 - 0,504 L/ha | 420 - 560 g a.e./ha 0,9 - 1,2 L/ha 0,75 - 1,0 L/ha 0,64 - 0,85 L/ha | Chardon des champs (Pyralid Herbicide à 0,336 L/ha supprimera le chardon des champs durant 6 à 8 semaines et, à 0,504, fournira une suppression tout au long de la saison) NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |

| | | | | |
|---|--|--------------------|--|---|
| MCPA Ester ou MCPA Amine MCPA Amine (500 g ae/L) MCPA Ester (500 g ae/L) MCPA Ester (600 g ae/L) | blé de printemps blé dur orge de printemps avoine | 0,336 - 0,504 L/ha | 420 - 560 g ae/ha 0,84 - 1,12 L/ha 0,7 - 0,93 L/ha | Chardon des champs (Pyrilid Herbicide à 0,336 L/ha supprimera le chardon des champs durant 6 à 8 semaines et, à 0,504, fournira une suppression tout au long de la saison) |
| MCPA Ester plus Achieve Liquid | blé de printemps blé dur orge de printemps | 0,252 - 0,336 L/ha | 420 - 560 g ae/ha plus 0,5 L/ha plus Turbocharge 0,5% v/v | sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, ivraie de Perse, folle avoine NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |
| MCPA Ester plus Assert 300 SC | blé de printemps blé dur orge de printemps | 0,252 - 0,336 L/ha | 420 - 560 g ae/ha plus 1,3 – 1,6 L/ha | folle avoine: utiliser 1,3 L/ha d'Assert 300 SC sur la folle avoine au stade de 1-3 feuilles et 1,6 L/ha d'Assert 300 SC sur la folle avoine au stade de 4 feuilles. NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |
| MCPA Ester plus Axial 100 EC | blé de printemps orge de printemps | 0,252 - 0,336 L/ha | 420 - 560 g ae/ha plus 600 mL/ha plus Adigor 700 mL/ha | folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |
| MCPA Ester Plus Everest Solupak 70DF | blé de printemps | 0,252 - 0,336 L/ha | 420 - 560 g ae/ha plus 43 g/ha | sétaire verte, folle avoine NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |
| MCPA Ester plus Horizon 240 EC | blé de printemps blé dur | 0,252 - 0,336 L/ha | 420 - 560 g ae/ha plus 230 - 290 mL/ha + Score Adjuvant 0,8 – 1,0% v/v | folle avoine, sétaire verte et glauque, avoine cultivée spontanée, échinochloa pied-de-coq, graines de l'alpiste des Canaries spontanée à 230 mL/ha d'Horizon 240 EC plus 0,8 % v/v d'Adjuvant Score mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus ivraie de Perse à 290 mL/ha d'Horizon 240 EC plus 1,0 % v/v d'Adjuvant Score NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |
| MCPA Ester plus Puma 120 Super | blé de printemps blé dur orge de printemps | 0,252 - 0,336 L/ha | 420 - 560 g ae/ha plus 385 - 770 mL/ha | sétaire verte à 385 mL/ha de Puma 120 Super sétaire verte, folle avoine, échinochloa pied-de-coq à 770 mL/ha de Puma 120 |

| | | | | |
|---|--|------------|--|--|
| | | | | Super NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |
| Florasulam SC plus MCPA Ester | blé de printemps blé dur orge de printemps avoine | 0,252 L/ha | 0,1 L/ha Plus 420 g ae/ha | chardon des champs, canola spontané*, céréaiste vulgaire, gaillet gratteron, pissenlits (semis ; rosettes hivernantes <15 cm), sagesse-des-chirurgiens (rosettes de printemps seulement), ortie royale, chénopode blanc, amarante, céanothus d'Amérique, bourse- à-pasteur, renouée, laiteron des champs (parties épigées seulement)**, laiteron potager, tabouret des champs, érodium cicutaire, renouée liseron, et moutarde sauvage, et suppression du pissenlit (rosettes hivernantes >15 cm ; plantes matures) *Y compris les variétés de canola Roundup Ready, Liberty-Link et Smart tolérants aux herbicides **Suppression seulement constatée au moins 40 jours après le traitement |
| Florasulam SC plus MCPA Ester plus Assert 300 SC | blé de printemps blé dur orge de printemps | 0,252 L/ha | 0,1 L/ha plus 420 g ae/ha +/- 1,6 L/ha | folle avoine utiliser 1,3 L/ha d'Assert 300 SC sur la folle avoine au stade de 1-3 feuilles et 1,6 L/ha d'Assert 300 SC sur la folle avoine au stade de 4 feuilles NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |
| Florasulam SC plus MCPA Ester plus Everest Solupak 70DF | blé de printemps blé dur | 0,252 L/ha | 0,1 L/ha plus 420 g ae/ha plus 43 g/ha plus Agral 90 or AgSurf 0,25% v/v | sétaire verte, folle avoine NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |
| Florasulam SC plus MCPA Ester plus Axial 100 EC | blé de printemps orge de printemps | 0,252 L/ha | 0,1 L/ha plus 420 g ae/ha plus 600 mL/ha | folle avoine, setaïre verte ⁸ , setaïre glauque, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet, et |

| | | | | |
|-----------------------------------|--|-------------------------------|--|---|
| | | | plus Adigor 700 mL/ha | échinochloa pied-de-coq** *Répression seulement de la sétaire verte. **Une diminution de la suppression de l'échinochloa pied-de-coq peut être constatée avec ce mélange en réservoir. NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |
| Starane™ II plus MCPA Ester | blé de printemps blé dur orge de printemps | 0,252 L/ha or 0.336L/ha | 0,31 L/ha plus 420 g ae/ha 0,41 L/ha plus 560 g ae/ha | Taux faible : gaillet gratteron (1-4 verticilles), chardon des champs (infestations faibles), lin spontané (1-12 cm), sagesse-des-chirurgiens (semis de printemps 2-4 feuilles), kochia***, chénopode blanc, moutarde sauvage, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, tournesol spontané et répression de l'érodium ciculaire (1-8 feuilles) Taux élevé : gaillet gratteron (1-4 verticilles), sagesse-des-chirurgiens**, kochia***, chénopode blanc, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, érodium ciculaire (1-8 feuilles), tournesol spontané, lin spontané (1-12 cm), moutarde sauvage, sarrasin de Tartarie, renouée liseron (1-4 feuilles), chardon des champs* (infestations de moyennes à élevées), canola spontané, pissenlit **sénéçon vulgaire, mauve à feuilles rondes (1-6 feuille), amarante à racine rouge, ansérine de Russie, matricaire inodore, renouée, laiteron potager, laiteron des champs*, et suppression de la céréaiste vulgaire***, ortie royale (2-6 leaf stage) *Suppression tout au long de la saison, avec des repousses à l'automne (suppression des parties |

| | | | | |
|--|--|--|---|---|
| | | | | épigées). **rosettes de printemps seulement. **Y compris les biotypes résistants aux herbicides du Groupe 2 qui inhibent l'enzyme ALS. NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |
| Starane II plus MCPA Ester plus Achieve Liquid | blé de printemps blé dur orge de printemps | 0,252 L/ha or 0,336 L/ha | 0,31 L/ha plus 420 g ae/ha plus 0,5 L/ha or 0,41 L/ha plus 560 g ae/ha plus 0,5 L/ha plus Turbocharge 0,5% v/v | plus sétairie verte, folle avoine NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |
| Starane II plus MCPA Ester plus Assert 300 SC | blé de printemps blé dur orge de printemps | 0,252 L/ha or 0,336 L/ha | 0,31 L/ha plus 420 g ae/ha plus 1,3 – 1,6 L/ha or 0,41 L/ha plus 560 g a.e./ha plus 1,3 – 1,6 L/ha | folle avoine Utiliser 1,3 L/ha d'Assert 300 SC sur la folle avoine au stade de 1-3 feuilles et 1,6 L/ha d'Assert 300 SC sur la folle avoine au stade de 4 feuilles NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |
| Starane II plus MCPA Ester plus Everest Solupak 70DF | blé de printemps blé dur | 0,252 L/ha or 0,336 L/ha | 0,31 L/ha plus 420 g ae/ha plus 43 g/ha or 0,41 L/ha plus 560 g ae/ha plus 43 g/ha | sétairie verte, folle avoine NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |
| Starane II plus MCPA Ester plus | blé de printemps blé dur | 0,252 L/ha | 0,31 L/ha plus 420 g ae/ha plus | sétairie verte, folle avoine NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |

| | | | | |
|--|--|--|--|---|
| Horizon 240 EC | | or 0,336 L/ha | 230 mL/ha + Score Adjuvant 0,8% v/v or 0,41 L/ha plus 560 g ae/ha plus 230 mL/ha + Score Adjuvant 0,8% v/v | |
| Starane II plus MCPA Ester plus Puma 120 Super | blé de printemps blé dur orge de printemps | 0.252 L/ha or 0.336 L/ha | 0.31 L/ha plus 420 g ae/ha plus 385 - 770 mL/ha or 0.41 L/ha plus 560 g ae/ha plus 385 - 770 mL/ha | sétaire verte à 385 mL/ha de Puma 120 Super sétaire verte, folle avoine, et échinochloa pied-de-coq à 770 mL/ha de Puma 120 Super NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |
| Refine Extra plus 2,4-D Ester ou MCPA Ester | blé de printemps orge de printemps (Ouest du Canada seulement) | 0,252 L/ha | 20 g/ha + Agral 90 Adjuvant 0,2% v/v plus 420 g ae/ha | laiteron des champs, renouée liseron, canola spontané, moutarde sauvage, renouée persicaire et tabouret des champs, tout en fournissant une suppression saisonnier du chardon des champs et une répression du gaillet gratteron NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE |

Instructions pour le mélange

Note 1: Si un produit d'association nécessite l'ajout d'un adjuvant, ajouter l'adjuvant et le taux de dilution recommandés au mélange en réservoir.

Note 2 : Pour un mélange avec l'herbicide Refine Extra, mélanger d'abord le Refine Extra dans de l'eau fraîche, puis ajouter la quantité requise d'Pyrilid Herbicide. Incorporer ensuite l'herbicide MCPA ou l'herbicide 2,4-D et ajouter le surfactant en dernier.

TERRES EN JACHÈRE D'ÉTÉ ET TERRES AGRICOLES NON CULTIVÉES

Pyrilid Herbicide peut être appliqué sur les terres laissées en jachère d'été (une fois par an) et sur les terres agricoles non cultivées (autour des bâtiments agricoles, des aires de stockage, des clôtures, etc.) à raison de 0,996 L/ha pour la suppression du chardon des champs, de la matricaire inodore, du séneçon vulgaire, de la renouée liseron, des parties aériennes du laiteron des champs et de la luzerne spontanée. Procéder à la pulvérisation lorsque le chardon des champs est en pleine croissance et se trouve entre le stade de la rosette et celui du bourgeonnement.

GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES ET DE FOURRAGE (OUEST CANADIEN SEULEMENT)

Y compris : pâturin des prés, brome inerme, alpiste roseau, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, fétuque élevée, vulpin des prés, dactyle pelotonnée, élyme de l'Altaï, élyme de Russie, phléole des prés, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, chiendent à tiges rudes, agropyre des rives pour la production de semences et de fourrage et agropyre élevé pour la production de fourrage seulement : Pour combattre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette ainsi que le trèfle d'alsike, appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,504 à 0,996 L/ha dans 110 à 220 L/ha d'eau.

Effectuer un traitement par an au moyen d'un pulvérisateur terrestre. Pour les semis de graminées, appliquer le produit au stade de 2 à 4 feuilles. Pour les graminées établies, appliquer au stade du gonflement, ou en automne après la récolte, ou au début du printemps. Consulter la section « Pâturage et récolte pour la nourriture pour animaux ».

PLANTATIONS D'ARBRES DE NOËL COMPOSÉES DE SAPINS BAUMIERS

Pour supprimer la vesce (*Vicia spp.*), appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,504 L/ha mélangé dans 150 à 200 L/ha d'eau. Appliquer le produit directement sur les feuilles en utilisant un pulvérisateur hydraulique. Le traitement est plus efficace lorsque les tiges de la vesce ont de 10 à 15 cm de hauteur et que la plante n'a pas encore atteint la couronne de l'arbre. Éviter tout contact avec les deux tiers supérieurs de la couronne de l'arbre. Ne pas utiliser le produit sur les lits de semences, les plantes transplantées et lorsque le traitement se fait en hauteur (recouvrement entier de la plante)

BETTERAVES À SUCRE

Pour supprimer le chardon des champs, appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,672 à 0,996 L/ha au moyen d'un pulvérisateur terrestre. Faire une pulvérisation foliaire généralisée ou en bande sur un rang. Lorsqu'on effectue un traitement en bande, il faut réduire la quantité d'Pyralid Herbicide en proportion avec la largeur de la bande. Pyralid Herbicide doit être appliqué lorsque les betteraves à sucre sont entre le stade du cotylédon et celui de huit feuilles. Pour supprimer efficacement le chardon des champs, faire un traitement généralisé, c'est-à-dire pulvériser Pyralid Herbicide sur toute la surface infestée. Ne pas appliquer le produit au cours des 90 jours qui précèdent la récolte.

RUTABAGA

Pour supprimer la petite herbe à poux, pulvériser Pyralid Herbicide à raison de 0,672 L/ha dans 200 à 300 L/ha d'eau au moyen d'un pulvérisateur à rampe. Appliquer en postlevée lorsque les plants ont 5 à 10 cm de hauteur. Si les plants sont plus gros, l'herbicide sera moins efficace. Ne faire qu'un seul traitement par année. Le délai d'attente avant la récolte est de 83 jours.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER LE PRODUIT POUR CERTAINES APPLICATIONS SPÉCIALES : LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Sharda Cropchem Limited ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est utilisé de la manière indiquée ci-après.

En conséquence, l'acheteur et l'utilisateur assument toute responsabilité et libère Sharda Cropchem Limited de toute réclamation relative à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la manière indiquée ci-après.

MODE D'EMPLOI

BLEUETS EN CORYMBES : Faire un traitement par année en postlevée pour supprimer la vesce jargeau, le trèfle rouge et le trèfle blanc. Faire une pulvérisation généralisée. Appliquer le produit à raison de 0,504 L/ha pour la vesce jargeau, et 0,996 L/ha pour le trèfle rouge et le trèfle blanc. Le délai d'attente avant récolte est de 45 jours.

COLZA (CANOLA) - ONTARIO SEULEMENT : Pour utilisation en Ontario dans les cultures de colza (canola) des cultivars suivants homologués au Canada : Cyclone, Ebony, Jewel, 46A65 et Hyola 401.

| Mauvaises herbes supprimées | Dose | | Pour des résultats optimaux |
|--|-------------------------------|--|--|
| chardon des champs matricaire inodore renouée liseron laiteron des champs (parties aériennes) sénéçon vulgaire | 0,504 L/ha à 0,672 L/ha | | 1. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance 2. Pulvériser à raison de 100 à 200 L/ha pour assurer une couverture uniforme |

Faire un traitement par saison, en postlevée. Appliquer lorsque le stade foliaire du colza (canola) se situe entre 2 et 6 feuilles et que les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Pulvériser l'herbicide lorsque le chardon des champs se trouve entre le stade de la rosette et celui du prébourgeonnement.

POMMIERS FRUCTIFÈRES ET NON FRUCTIFÈRES : Utiliser en traitement localisé sur les pommiers fructifères et non fructifères pour supprimer les espèces de vesces vivaces. Si on se sert d'une lance ou d'un pulvérisateur à dos pour traiter les petites infestations, appliquer Pyralid Herbicide à un taux de 67 mL par 1000 m² dans 200 L d'eau lorsque le pois sauvage vivace se trouve au début du stade de floraison. Si on se sert d'un pulvérisateur à rampe pour traiter les infestations plus grandes, appliquer Pyralid Herbicide à raison de 672 mL par hectare dans 150-200 L d'eau. Éviter un contact de la bouillie de pulvérisation avec les branches d'arbre. Pour de meilleurs résultats, appliquer au début du printemps. Allouer au moins 30 jours entre l'application sur les mauvaises herbes et la récolte.

CHOU, CHOU-FLEUR, BROCOLI, CHOU-RAVE (TRANSPLANTÉS), CHOU CHINOIS (TRANSPLANTÉ ET SEMÉ), RADIS DU JAPON, CHOU-MOUTARDE ÉPAIS («BOK-CHOÏ») ET BROCOLI CHINOIS (SEMÉS) : Faire une application par année pour supprimer l'herbe à poux, la vesce jargeau, le sénéçon vulgaire, le chardon des champs et pour la répression de la petite oseille. Appliquer au sol seulement, après la transplantation.

Dose : appliquer à raison de 0,672 L/ha dans 300 L d'eau par ha.
Le délai d'attente avant la récolte est de 30 jours.

CANNEBERGE : Faire une ou deux applications par année, pour supprimer la vesce jargeau.

Appliquer à l'aide d'un équipement de type humecteur.

Les humectations peuvent être effectuées sous forme de traitement localisé. On peut utiliser à

cet effet un applicateur ayant, par exemple, la forme d'un bâton de hockey. **La solution de**

traitement doit être appliquée en humectant le feuillage des mauvaises herbes qui s'étend au-dessus du couvert des plants de canneberges. Les applications par humectation peuvent être faites à l'automne, au moins deux semaines après la récolte et après que les plantes ont pris leur couleur de dormance hivernale, ainsi qu'au printemps, avant le débourrement des bourgeons. Les traitements par humectation peuvent aussi être effectués après le débourrement des bourgeons des plants de canneberge (première levée (1 à 2 mm) du méristème terminal) pour supprimer les mauvaises herbes à levée tardive ou les mauvaises herbes ayant échappé aux précédentes mesures de suppression. **Éviter le contact de la solution de traitement avec le feuillage des plants de canneberge après le débourrement des bourgeons afin de ne pas endommager les plants.**

Dose : Appliquer une solution à 2.4 % de Pyralid Herbicide dilué dans l'eau (24 mL du produit par litre d'eau).

Le délai à respecter avant la récolte est de 60 jours.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES BRISE-VENT : Pour supprimer le chardon des champs dans les brise-vent constitués des plantes suivantes : lilas vulgaire, saule à feuilles aiguës, épinette du Colorado, épinette blanche, shépherdie et cerisier de Virginie. Effectuer une application par année. Appliquer sur le chardon des champs lorsqu'il est entre le stade de la rosette et celui du prébourgeonnement, après l'émergence, application au sol seulement.

Dose : Appliquer le produit à raison de 0,996 L/ha.

FRAISES (régénération)

Pour supprimer la vesce jargeau et le chardon des champs et réprimer l'oseille et la marguerite blanche, appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,672 à 0,996 L/ha. Effectuer un traitement généralisé à l'aide d'un pulvérisateur à rampe calibré pour débiter un volume total de 150 à 200 L/ha. Pour supprimer le chardon des champs, se référer à la section « Suppression du chardon des champs ». Pour supprimer la vesce jargeau, appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,672 L/ha. Pour l'oseille et la marguerite blanche, appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,83 L/ha. Effectuer un seul traitement immédiatement après avoir récolté mais avant de tondre. Attendre au moins 7 à 10 jours avant de tondre. Ne pas appliquer Pyralid Herbicide après la mi-août, car il risque d'entraver le développement des stolons et la formation des bourgeons. Les applications tardives d'Pyralid Herbicide risquent d'endommager les récoltes et ainsi d'en diminuer le rendement à la saison suivante.

Appliquer Pyralid Herbicide en été seulement comme traitement de régénération.

Ne pas appliquer Pyralid Herbicide plus d'une fois par année.

Les variétés de fraises précoces, telles qu'Annapolis et Veestar, traitées à Pyralid Herbicide sont plus sujettes aux meurtrissures. De plus, l'herbicide risque d'être plus dommageable lorsque surviennent certaines agressions du milieu telles que sécheresse, inondation ou conditions hivernales rigoureuses.

SUPPRESSION DE LA VESCE JARGEAU DANS LES CULTURES DE BLEUET NAIN DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

Appliquer Pyralid Herbicide pour supprimer la vesce jargeau dans les cultures de bleuets nains.

POUR TRAITEMENT LOCALISÉ SEULEMENT. Si on se sert d'un pistolet ou d'un pulvérisateur à dos pour traiter les infestations mineures, appliquer Pyralid Herbicide à raison de 50 mL par 1 000 mètres carrés dans 200 L d'eau. Si on sert d'un pulvérisateur à rampe pour traiter des infestations plus importantes, appliquer 504 mL d'Pyralid Herbicide par hectare dans 150-200 L d'eau. Effectuer une application par année, au cours de l'année de croissance végétative. Effectuer l'application en juin OU lorsque la vesce jargeau commence à être en fleurs. Les applications d'Pyralid Herbicide peuvent causer des dommages aux cultures ayant comme conséquence un rendement réduit au cours de la saison suivant l'application. Délai avant récolte : 10 mois.

SUPPRESSION DU CHARDON DES CHAMPS ET AUTRES MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE PEUPLIER ET LEURS HYBRIDES

Appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,996 L/ha pour supprimer le chardon des champs et d'autres mauvaises herbes figurant sur l'étiquette dans les cultures intensives à courte rotation nouvelles et établies de peuplier (*Populus*) et leurs hybrides. N'effectuer qu'une application par année. Appliquer sur le chardon des champs à l'étape rosette à préfloraison. Appliquer par voie terrestre seulement par pulvérisation générale ou par pulvérisation directe à la base de l'arbre. Des feuilles bombées et des tiges tordues peuvent se produire mais cela ne devrait pas nuire à la croissance.

AVERTISSEMENT : La tolérance au Pyralid Herbicide des clones/hybrides de peuplier varie. Les lésions observées comprennent : lésions sur les feuilles, bombement des feuilles, torsion des tiges, hauteur ou diamètre réduits. Puisque tous les clones/hybrides n'ont pas tous été testés pour leur tolérance, l'utilisation de ce produit doit se limiter à une petite zone de chaque clone/hybride pour confirmer leur tolérance avant d'adopter ce produit pour un usage plus général au champ.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES EN POSTLEVÉE DANS LES CULTURES DE CONIFÈRES EN PLEINE-TERRE

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les plantations de conifères établis, y compris le sapin baumier, le sapin Fraser, l'épinette blanche, et le pin blanc, appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,504 à 0,672 litre de produit dans 150 à 300 litres d'eau par hectare en tant que pulvérisation dirigée. Appliquer en bandes de chaque côté des arbres en entrant en contact qu'avec les feuilles du bas seulement. Éviter le contact avec les deux tiers supérieurs de la couronne des arbres. Ne pas effectuer d'applications sur les lits de semences, sur les plants repiqués, ni d'applications par le dessus. Faire un traitement par saison.

Le Pyralid Herbicide a été testé sur le sapin baumier, le sapin Fraser, le pin blanc et l'épinette blanche. Le Pyralid Herbicide peut être appliqué sur d'autres conifères ne figurant pas sur la liste. Toutefois, leur tolérance au Pyralid Herbicide peut varier. La première application de Pyralid Herbicide sur tout conifère ne figurant pas dans la liste doit se limiter à une petite zone pour confirmer sa tolérance avant d'adopter ce produit pour un usage plus général au champ.

SE RÉFÉRER À L'ÉTIQUETTE PRINCIPALE DE PYRALID HERBICIDE POUR PLUS DE DÉTAILS ET DE DIRECTIVES, Y COMPRIS SUR LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA CULTURE EN ROTATION, AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

SYSTÈME IVM TRANSLINETM (UTILISATION SUR TERRES NON CULTIVÉES)

POUR L'UTILISATION DANS LA RÉGION INTÉRIEURE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, LES PRAIRIES (y compris la région de la rivière de la Paix en C.-B.), ET DANS LES RÉGIONS CENTRALES ET ATLANTIQUES DU CANADA SEULEMENT.

On peut utiliser Pyralid Herbicide dans les zones non cultivées suivantes : emprises (hydro, voies ferrées, lignes de communication, pipelines) et endroits associés comme les stations, sites manufacturiers industriels, sites de stockage, terrains libres et bords de chemins, bases militaires et pelouses peu entretenues*. Ce produit n'est pas homologué pour utilisation sur les pelouses fines ou celles très entretenues. Appliquer entre 0,504 et 0,996 L/ha selon la quantité des mauvaises herbes et le niveau de suppression du chardon des champs requis. Consulter le tableau Mauvaises herbes supprimées pour connaître la dose d'applications appropriée.

*Pelouses peu entretenues qui peuvent contenir un mélange de gazon rustique, résistant à la sécheresse, à croissance lente et de taille courte, de la féтуque, diverses herbes hautes et espèces à feuilles larges résistantes à l'usure comme le trèfle. Les zones de pelouses peu entretenues comprennent aussi celles qui reçoivent peu ou pas d'applications de fertilisant, aucune irrigation et qui ne sont tondues ou coupées qu'à l'occasion. Ne comprend pas les pelouses fines ou très entretenues.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Pyralid Herbicide peut être mélangé en réservoir avec le (amine ou ester) 2,4-D le MCPA (amine ou ester) pour supprimer d'autres mauvaises herbes à feuilles larges sur les bords des chemins et les terrains libres. Pyralid Herbicide peut être mélangé en réservoir avec le (amine) 2,4-D pour supprimer d'autres mauvaises herbes à feuilles larges dans les emprises (hydro, voies ferrées, lignes de communication, pipelines) et endroits associés comme les stations, les sites manufacturiers industriels et les sites de stockage.

On peut mélanger en réservoir Pyralid Herbicide à raison de 0,504 à 0,996 L/ha aux herbicides 2,4-D ou MCPA au taux de 420 à 560 g d'ingrédient actif/ha. Ce mélange en réservoir permet de supprimer plusieurs mauvaises herbes dont les suivantes : chardon des champs, lampourde glouteron, petite herbe à poux, pissenlit, chénopode blanc, matricaire inodore, laiteron des champs, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, sarrasin de Tartarie, renouée liseron et moutarde des champs. Appliquer jusqu'à hauteur de 15 cm sur les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges.

GRANDS PÂTURAGES ET PÂTURAGES

Y compris : pâturin des prés, brome inerme, alpiste roseau, féтуque rouge traçante, féтуque des prés, féтуque élevée, vulpin des prés, dactyle pelotonné, élyme de l'Altaï, élyme de Russie, fléole des prés, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre de rivage, agropyre élevé.

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette en plus du trèfle alsike, appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,504 à 0,996 L/ha dans 110 à 120 L/ha d'eau. Effectuer une application par saison par pulvérisateur terrestre. Pour les semis, appliquer au stade de 2 à 4 feuilles. Pour les graminées établies, appliquer au stade épiage ou à l'automne après la récolte ou au début du printemps. Ne pas appliquer de mélanges en réservoir contenant du 2,4-D ou du MCPA.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER LE PRODUIT POUR CERTAINES APPLICATIONS SPÉCIALES : LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited, et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme

d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Sharda Cropchem Limited ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est utilisé de la manière indiquée ci-après. En conséquence, l'acheteur et l'utilisateur assument toute responsabilité et libère Sharda Cropchem Limited de toute réclamation relative à l'efficacité et/ou à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la manière indiquée ci-après.

MODE D'EMPLOI

POUR UTILISATION DANS LA RÉGION INTÉRIEURE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, LES PRAIRIES (y compris la région de la rivière de la Paix en C.-B.), ET DANS LES RÉGIONS CENTRALES ET ATLANTIQUES DU CANADA SEULEMENT.

POUR SUPPRIMER LA CENTAURÉE MACULÉE ET LA CENTAURÉE DIFFUSE DANS LES ZONES NON CULTIVÉES (emprises [hydro, voies ferrées, lignes de communication, pipelines] et endroits associés comme les stations, sites manufacturiers industriels, sites de stockage, bords de chemins, aéroports, bases militaires et pelouses peu entretenues*) **DANS LES GRANDS PÂTURAGES, LES PÂTURAGES ET LES PEUPELEMENTS OU PLANTATIONS DE SAPINS BAUMIERS DE NOËL.**

*Pelouses peu entretenues qui peuvent contenir un mélange de gazon rustique, résistant à la sécheresse, à croissance lente et de taille courte, de la fétuque, diverses herbes hautes et espèces à feuilles larges résistantes à l'usure comme le trèfle. Les zones de pelouses peu entretenues comprennent aussi celles qui reçoivent peu ou pas d'applications de fertilisant, aucune irrigation et qui ne sont tondues ou coupées qu'à l'occasion. Ne comprend pas les pelouses fines ou très entretenues.

Mauvaises herbes supprimées

Centaurée maculée et centaurée diffuse

Taux d'application

0,84 L/ha

Effectuer une application par année pour supprimer la centaurée maculée et la centaurée diffuse. Appliquer au printemps avant le stade du bourgeonnement des mauvaises herbes. Appliquer dans 100 - 200 L d'eau/ha. Appliquer sur les semis et sur les plantes établies.

MODE D'EMPLOI

POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT SUPPRESSION EN POSTLEVÉE DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DURUM

Pour supprimer les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette, appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,504 à 0,672 L de produit par hectare dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Appliquer une fois au cours du stade 3 feuilles à feuille paniculaire en n'entrant en contact qu'avec les feuilles. Le délai à respecter avant la récolte est de 60 jours.

Pour supprimer la grande herbe à poux, de l'émergence jusqu'au stade 5 feuilles, appliquer Pyralid Herbicide à raison de 0,672 litre de produit par hectare dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Le délai à respecter avant la récolte est de 60 jours.

CONSULTER L'ÉTIQUETTE PRINCIPALE DE PYRALID HERBICIDE POUR DES DÉTAILS ET DES DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES, Y COMPRIS AU SUJET DES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES, AVANT D'UTILISER CE PRODUIT

ZONES TAMPONS :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation et de l'équipement suivants NE requiert PAS une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Pour l'application sur des emprises, aucune zone tampon n'est requise pour protéger les milieux terrestres vulnérables. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible qui réduit au minimum la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple, direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple, pulvérisation de grosses gouttelettes, réduction au minimum de la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal).

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (par exemple, des prairies, des forêts, des terres à bois, des haies, des grands pâturages libres ou des zones arbustives).

| Méthode d'application | Culture | Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des habitats terrestres |
|--------------------------|--|---|
| Pulvérisateur agricole * | Avoine, betterave à sucre, blé, bleuet géant, bleuet nain, brise-vent, brocoli, canola, chou, chou-fleur, fraise, graines d'alpiste des Canaries, graminées fourragères, lin, maïs de grande culture (hybride), orge, pâturages libres et pâturages de graminées, peupliers et leurs hybrides, plantations d'arbres de Noël, rutabaga, sapin baumier, utilisations non agricoles | 2** |
| | Pomme | 3 |

* Dans le cas de l'application à l'aide d'un pulvérisateur agricole, on peut réduire les zones tampons si l'on emploie des écrans réduisant la dérive de pulvérisation. Lorsqu'on utilise une rampe d'aspersion équipée d'un écran sur toute sa longueur qui descend jusqu'à la tête des plants, la zone tampon peut être réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe à buses individuelles dotés d'écrans en forme de cônes qui se trouvent à 30 cm, au plus, au-dessus de la tête des plants, la zone tampon prescrite sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

** Des zones tampons pour protéger les milieux terrestres vulnérables ne sont pas requises pour les emprises, notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité, les routes et les terrains d'entraînement des bases militaires.

Pour les mélanges en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère) et appliquer en employant les gouttelettes les plus grossières (ASAE) indiquées sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Pyralid Herbicide est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Pyralid Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces

herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner Pylarid Herbicide ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Sharda Cropchem Limited at 1-844-810-5720

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.